

7599  
1593  
REPUBLIQUE DU SENEGAL

---

MINISTRE DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

**Direction des Sénégalais de l'Extérieur**

# **Lettre de politique sectorielle**

*Document de travail*

**Dakar, juillet 2006**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>I. DIAGNOSTIC.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1 LA GESTION DU FLUX MIGRATOIRE.....</b>	<b>6</b>
I.1 LES SOURCES STATISTIQUES DE L'EMIGRATION .....	6
I.2 CARACTERISTIQUES DE L'EMIGRATION.....	6
I.3. DETERMINANTS DE L'EMIGRATION .....	7
<b>CHAPITRE 2 : LA PROTECTION SOCIALE JURIDIQUE ET SANITAIRE DES EMIGRES.....</b>	<b>9</b>
2.1 LES CONTRAINTES LIEES A LA PROTECTION DES EMIGRES PENDANT LEUR SEJOUR ET EN CAS D'EXPULSION .....	9
2.2 LES ATOUTS EN MATIERE DE SECURITE DES EMIGRES PENDANT LEUR SEJOUR ET EN CAS D'EXPULSION. ....	10
<b>CHAPITRE 3. LA PROMOTION DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR.....</b>	<b>11</b>
3.1 CONTRAINTES LIEES A LA PROMOTION DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR.....	11
3.2 LES ATOUTS DE LA PROMOTION DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR PENDANT LE SEJOUR DANS LE PAYS D'ACCUEIL.....	12
<b>CHAPITRE 4. L'APPUI INSTITUTIONNEL A LA POLITIQUE DE GESTION, DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR.....</b>	<b>14</b>
<b>II. STRATEGIE .....</b>	<b>15</b>
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : ASSURER UNE BONNE GESTION DES FLUX MIGRATOIRES.....</b>	<b>18</b>
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : GARANTIR UNE PROTECTION SOCIALE, SANITAIRE ET JURIDIQUE AUX SE.....</b>	<b>222</b>
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : PROMOUVOIR LES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR .....</b>	<b>255</b>
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : RENFORCER LES STRUCTURES D'APPUI INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>299</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>322</b>
<b>ANNEXE 1 : BUDGET ANNUALISE.....</b>	<b>333</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAN D' OPERATIONALISATION.....</b>	<b>477</b>

## Lexique

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
APD	Aide Publique au Développement
APIX	Agence national chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Tra
BAOS	Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CNEC	Centre National d'Etat Civil
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CNCAS	Caisse National de Crédit Agricole du Sénégal
CSSE	Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur
DES	Direction des Sénégalais de l'Extérieur
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FPE	Fonds de Promotion Economique
MDC	Mission Diplomatique et Consulaire
MSE	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCAM	Organisation Commune Africaine et Malgache
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PLD	Plan Local de Développement
SE	Sénégalais de l'Extérieur
SNHLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
TIC	Technologies d'Information et de la Communication
TOKTEN	Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USA	United States of America

## INTRODUCTION

De par sa position géographique, le Sénégal est un pays carrefour largement ouvert sur l'Océan Atlantique. C'est un pays de voyage dans un double sens : non seulement le Sénégal reçoit beaucoup d'étrangers depuis plusieurs siècles, mais aussi les Sénégalais voyagent de plus en plus pour des raisons économiques. L'émigration, dont il est question dans cette politique sectorielle, est un voyage particulier car elle s'inscrit sur une durée assez longue pour des motivations essentiellement économiques. Les pays de destination présentent des opportunités réelles ou supposées dans le domaine de l'emploi ou de la création de revenus. Plus globalement, l'émigration, dans sa forme contemporaine, est une réponse à un profond désir des jeunes de se réaliser.

C'est pourquoi ce phénomène s'amplifie et prend des proportions de plus en plus grandes, avec les nouveaux modes de transport utilisés par les migrants. Mais la problématique de l'émigration ne se limite pas aux seuls migrants clandestins. Elle concerne plusieurs centaines de milliers de Sénégalais installés depuis longtemps à l'étranger et confrontés à de nombreuses difficultés dans leurs relations avec leur pays d'origine (situation administrative, familiale, opportunités d'affaires...) ou avec leur pays d'accueil (conditions de séjour, lois et règlements en vigueur, regroupement familial ...). La politique doit prendre en compte le phénomène de l'émigration dans ses trois mouvements : le départ, le séjour à l'extérieur et le retour volontaire ou forcé.

Dans ce sens, le Gouvernement a pris un ensemble d'initiatives pour gérer, promouvoir et protéger les communautés sénégalaises installées à l'extérieur du territoire national. Ces initiatives ont culminé avec l'organisation, les 18, 19 et 20 juillet 2001, d'un Symposium auquel ont pris part les associations et regroupements de Sénégalais de l'extérieur et tous les autres acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la gestion de cette catégorie de population. Les conclusions de ces assises ont servi de cadre de référence à l'action gouvernementale en matière de gestion, protection et promotion des Sénégalais de l'Extérieur.

Malgré son importance et son caractère consensuel, le plan d'actions issu de ce Symposium sur le Nouveau Partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur ne saurait remplacer la politique sectorielle. Celle-ci est un instrument articulé aux stratégies à moyen terme qu'il décline en objectif global et objectifs spécifiques, avec un programme d'actions et les moyens nécessaires à sa réalisation.

C'est pourquoi le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur a initié l'élaboration de la présente politique sectorielle afin de disposer d'une stratégie appropriée d'intervention en direction des Sénégalais de l'Extérieur.

# **PREMIERE PARTIE**

# **DIAGNOSTIC**

Les difficultés des SE s'analysent essentiellement à travers les obstacles à la gestion du flux migratoire, la faible protection dont ils disposent dans leur pays d'accueil et les contraintes de leur promotion économique. Ce diagnostic doit couvrir aussi l'appui institutionnel d'accompagnement de la politique de gestion, protection et promotion des SE.

## CHAPITRE 1 La gestion du flux migratoire

Le préalable à la gestion du flux migratoire c'est la connaissance des effectifs concernés, du profil, des motivations et destinations de choix des SE.

### I.1 Les sources statistiques de l'émigration

En dehors des sources internationales peu précises, le phénomène peut être saisi à travers les statistiques officielles disponibles sur la période 2003 / 2004, qui estiment à environ 648.600 le nombre des Sénégalais de l'extérieur répartis comme suit selon les grandes zones de destination:

Zones	Nombre d'immatriculés	Effectifs
Afrique	77 536	410 000
Europe	125 436	190 000
Amérique	6 696	43 200
Asie	5 151	5 400
<b>Totaux</b>	<b>214 819</b>	<b>648 600</b>

Source : MSE/DSE

Ces chiffres sont quelque peu sous-estimés, car beaucoup de Missions Diplomatiques et Consulaires auprès desquelles sont obtenues ces statistiques, ne disposent pas d'informations complètes.

D'autres sources informelles estiment les Sénégalais de l'extérieur à plus d'un million répartis dans le monde. Donc la population des émigrés installés à l'extérieur n'est pas encore bien connue. L'Observatoire des Sénégalais de l'Extérieur, mis en place pour pallier cette lacune, n'est pas encore fonctionnel.

Les inscriptions sur le fichier électoral, qui montrent une volonté de maintenir une attache citoyenne avec le pays, se sont révélées être une source additionnelle d'information pour une meilleure maîtrise du flux migratoire.

### I.2 Caractéristiques de l'émigré sénégalais

Les migrants sénégalais sont en majorité des hommes (18 à 35 ans) qui partent en tant que célibataires ou sans leurs conjoints s'ils sont mariés. Ils sont généralement peu ou pas du tout

instruits même si on constate ces dernières années une nouvelle tendance des intellectuels à émigrer.

Ces migrants proviennent en général de toutes les régions du Sénégal, mais en particulier, de la Vallée du Fleuve, de Diourbel ( Touba ), de Louga ( Kébémér ), de Ziguinchor, de la région de Dakar et plus récemment de celle de Kolda. Ils font parfois partie de confréries religieuses ou de réseaux <sup>1</sup> qui facilitent leur départ et leur insertion progressive au sein de la communauté des immigrés dans leur pays d'accueil. L'Afrique reste le premier continent d'accueil avec des fortes colonies sénégalaises en Gambie, en Côte d'Ivoire et au Gabon. C'est l'Europe qui vient en seconde position. Les pays de prédilection sont l'Italie, l'Espagne et dans une moindre mesure la France. L'Amérique du Nord - et particulier les USA - est une nouvelle destination en forte croissance.

### 1.3. Déterminants de l'émigration

En dehors du contexte international marqué par un déséquilibre dans la répartition des richesses mondiales, l'émigration est liée à plusieurs facteurs dont :

- a) **Les opportunités et conditions favorables au début de l'émigration :**
  - facilités d'entrée dans des pays européens comme la France pour soutenir la croissance ;
  - accords bilatéraux entre le Sénégal et certains pays (Gabon, Côte d'Ivoire et plus récemment le Koweït) dans les domaines de l'enseignement et du BTP.
- b) **Le manque de perspective pour les ruraux :** dans des régions et des zones dont les potentialités ne sont pas bien exploitées, l'émigration devient une alternative.
- c) **La force affirmée de réseaux informels organisés, d'appui et d'encadrement pour l'émigration récente :** des réseaux de solidarité aident aux départs des candidats et entretiennent les mouvements migratoires. Les plus anciens sont recensés dans les zones traditionnelles de départ avec l'émigration des Soninkés et Toucouleurs vers l'Europe et l'Afrique centrale. Ces réseaux sont constitués par les associations de ressortissants, organisées et implantées dans les pays de destination, représentées dans les villages et zones de départ ainsi que par les mouvements et associations confrériques. Ils sont par définition fermés. Il n'est donc pas possible d'obtenir des statistiques fiables sur le nombre de personnes concernées.
- d) **Le développement de réseaux clandestins avec des passeurs professionnels attirés par l'appât du gain :** ces activités sont par définition illégales. Les candidats au départ, dont le nombre est inconnu, ne sont pas forcément informés du risque qu'ils courent.
- e) **La fuite des cerveaux vers de meilleures conditions de travail :** elle est accentuée par le non retour des étudiants formés à l'étranger.

<sup>1</sup> - Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux - Rapport national Sénégal - IRD Nov 1999.

- Etude Micro-finance et transfert d'argent au Sénégal - Bannock Août 03.

Concernant les retours, l'enquête réalisée par le cabinet TDC Sénégal (Etude de faisabilité sur la gestion, la protection et la promotion des SE, commanditée par le MSE) , au niveau des zones d'émigration, a révélé l'existence de cas de retour d'émigrés en situation régulière, de retraités de la vallée du Fleuve et de jeunes actifs dans la zone de Touba. Le retour de la diaspora scientifique et hautement qualifiée est très rare. Elle prétend ne pas trouver au Sénégal l'environnement professionnel qui incite à revenir travailler au pays (conditions et moyens de travail, rémunération, accès des enfants à un enseignement jugé par eux de qualité), comparé aux moyens considérables et conditions que leur offrent les pays du Nord.

La difficulté d'appréhender le phénomène de l'émigration, pour bien en maîtriser les flux, est réelle. En ce qui concerne les candidats au départ, il est impossible de les dénombrer. Pour ce qui est des candidats au retour ou les émigrés installés dans un pays disposant d'une Mission Diplomatique ou Consulaire du Sénégal, l'on ne dispose que des registres d'immatriculation pour en estimer le nombre. Or tous les SE n'ont pas de réflexes d'aller se faire immatriculer.

## CHAPITRE 2 : La protection sociale juridique et sanitaire des émigrés

L'émigré est une personne vulnérable par définition. Eloigné de sa patrie, il est exposé à des chocs dus à des traitements hostiles. Ses conditions de séjour sont régies par des lois souvent draconiennes dans un environnement socio-économique particulier. Les cas extrêmes de difficultés sont surtout vécus par l'émigré qui n'est pas en règle avec l'Administration du pays d'accueil par rapport aux conditions de séjour ou de travail. Il en est de même en cas de retour involontaire (rapatriement ou expulsion). Dans ces cas aussi, les droits humains de l'émigré ne sont pas toujours respectés.

### *2.1 Les contraintes liées à la protection des émigrés pendant leur séjour et en cas d'expulsion*

*a/ les contraintes pendant leur séjour* : Les conditions de séjour et de résidence varient selon la zone, le pays et le statut de l'émigré (régulier ou irrégulier) :

- Dans les pays du Nord, l'émigré en situation régulière est confronté à des problèmes de reconnaissance de ses droits ; il fait également l'objet de beaucoup de discriminations dont celles relatives à l'accès à l'emploi et au logement. Quant à l'émigré en situation irrégulière, il est confronté aux nouvelles politiques répressives qui ignorent souvent ses droits humains.

- Dans les pays africains, l'irrespect des accords bilatéraux, sous régionaux et internationaux tend à être la règle. Dans les situations d'exception (crises politiques ou économiques graves, guerres), l'émigré est confronté à la xénophobie et à l'insécurité ainsi qu'aux difficultés à se faire dédommager pour les préjudices subis. Dans de pareilles situations, le Gouvernement ne dispose que des Missions Diplomatiques et Consulaires pour mener une prévention, une dénonciation ou une saisine des institutions spécialisées. Toutes ces actions sont lentes à faire rentrer l'émigré dans ses droits.

*b/ les contraintes en cas d'expulsion* : Le retour forcé des émigrés en situation irrégulière est source d'exactions car leurs droits sont souvent violés. En l'absence de réglementation, les pays d'accueil enfreignent généralement les dispositions internationales de protection.

*c/ les autres contraintes* : elles sont relatives :

- à la prise en charge médicale des familles des émigrés restées au Sénégal ;
- au regroupement familial
- à la réinsertion des enfants de la 2<sup>ème</sup> génération.

La prise en charge médicale des familles restées au pays est incomplète. La propagation du VIH sida dans les zones de forte émigration pose aussi problème.

Les droits à la sécurité sociale des émigrés en règle avec les administrations sociales sont souvent difficiles à établir malgré les conventions négociées entre le Sénégal et certains pays d'accueil. Lorsqu'on a le statut de travailleur dans un pays, on est soumis à la législation du pays hôte et, par conséquent, obligé de procéder aux différentes cotisations sociales notamment la cotisation retraite, le régime de prise en charge des maladies et les allocations familiales. Le versement des cotisations donne droit à une prise en charge desdits risques et au versement d'indemnités. Selon les accords signés avec certains pays, on peut continuer à cotiser au régime de sécurité sociale de son pays d'origine mais pour une durée limitée dans le temps (France, Gabon, Mauritanie, Mali, Cameroun, les huit pays de la convention de l'OCAM). Force est de constater cependant que les SE ne bénéficient pas toujours des prestations auxquelles leurs cotisations et les accords signés entre Etats leur donnent droit.

Les difficultés sont aussi réelles pour les familles en cas de rapatriement de corps de parents décédés du fait du coût élevé de l'opération.

### *2.2 Les atouts en matière de sécurité des émigrés pendant leur séjour et en cas d'expulsion.*

En raison du développement du flux migratoire, les institutions internationales ont légiféré pour protéger les droits des émigrés.

La Convention Internationale de l'Organisation des Nations Unies sur les droits des migrants, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003 a pour objectifs, entre autres, d'assurer le respect et la protection des droits des migrants, leurs libertés fondamentales ainsi que celles de leurs familles.

Au niveau bilatéral, le Sénégal a signé des accords avec des pays comme:

- **la France** : en raison des relations privilégiées qui existent entre le Sénégal et la France, divers accords sont signés entre ces deux pays. A cet égard, on peut citer, entre autres, la convention fiscale visant à éviter la double imposition de revenus et une convention relative à la circulation et au séjour des personnes. Il ne faut pas non plus oublier la convention de sécurité sociale qui apparaît aujourd'hui comme le dispositif juridique le plus global signé entre le Sénégal et un pays d'accueil de nos compatriotes expatriés.
- **la Côte d'Ivoire** : le Sénégal et la Côte d'Ivoire, tous deux membres de la CEDEAO et de l'UEMOA qui prévoient des accords privilégiés entre Etats membres à travers des traités, bénéficient de tous les accords et conventions signés et ratifiés par les pays membres de ces deux organisations.
- **le Gabon et le Congo Brazzaville** : étant donné que la convention fiscale de l'OCAM n'a pas été dénoncée malgré la dissolution de la dite organisation, on peut retenir qu'elle est encore d'application. Ainsi le Sénégal partage encore les accords et conventions de cette organisation avec le Gabon et le Congo Brazzaville.

## CHAPITRE 3 : La promotion des Sénégalais de l'extérieur

Les Sénégalais de l'extérieur régulièrement installés ou ceux candidats à un retour volontaire rencontrent des difficultés multiformes dans leur volonté de jouer un rôle positif dans le développement économique de leur pays d'origine. Ils ne maîtrisent pas les circuits pouvant leur procurer les informations économiques utiles à une insertion avantageuse aussi bien en terme de logement qu'en terme d'opportunités d'affaires. Cette situation bloque les possibilités de passer de l'émigration de subsistance à l'émigration d'accumulation. L'attache par rapport au pays d'origine n'est pas seulement économique ; il est aussi civique à travers la participation aux élections qu'il convient de faciliter.

### *3.1 Contraintes liées à la promotion des Sénégalais de l'extérieur*

La promotion des Sénégalais de l'extérieur se heurte à une multitude de contraintes parmi lesquelles on peut citer :

- le faible niveau d'organisation de la communauté sénégalaise de l'extérieur ;
- le faible niveau de communication entre les autorités déconcentrées et décentralisées de l'Etat et les Sénégalais de l'extérieur ;
- la méconnaissance des créneaux porteurs pour mener des activités productives ;
- le manque d'informations sur les possibilités d'encadrement pour la réalisation et le développement de leurs activités ;
- l'absence de valorisation des capacités et compétences de la diaspora hautement qualifiée ;
- le manque d'information pour la participation à la vie économique et l'exploitation des opportunités d'affaire (participation aux appels d'offres, privatisations des entreprises d'Etat, offres publiques d'achat) ;
- le déficit d'information sur les programmes des promoteurs immobiliers et sur les opportunités offertes aux émigrés par la Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés (SN HLM), la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS) et les autres promoteurs et banques intervenant dans les prêts immobiliers ;
- le coût élevé du transfert d'argent des émigrés ;
- la difficulté de participer à la vie politique à travers les actes citoyens (inscription sur les listes électorales et participation aux élections nationales, ...) ;
- la difficulté d'acquisition et de renouvellement, à partir des Missions Diplomatiques et Consulaires, des documents administratifs indispensables (bulletin ou extrait de naissance, certificat de mariage, de décès, Carte Nationale d'Identité, passeport...)

- les difficultés dans les relations avec les autorités déconcentrées et décentralisées : Elles sont de deux ordres :

- confusion et rivalités dans les rôles respectifs des autorités et des Sénégalais de l'extérieur en ce qui concerne les réalisations et
- inadéquation entre les interventions et les plans locaux de développement.

Beaucoup de candidats souhaitant le retour sont hésitants pour diverses raisons, dont notamment le manque d'information sur les opportunités économiques et les perspectives d'insertion. Certains de ces candidats manquent réellement d'assistance primaire, notamment de moyens pour le voyage. Pour ceux qui ont plus de moyens, ils doivent dans un temps très court, étudier la faisabilité des projets et en rechercher les financements.

Les contraintes des candidats au retour varient selon le statut. Pour les personnes du troisième âge qui regagnent le pays après un séjour régulier, les difficultés proviennent des administrations sociales (pension de retraite, allocations familiales et facilitation dans les procédures administratives). Pour la diaspora scientifique et technique hautement qualifiée, dont les étudiants en fin de cycle, c'est le défi de l'emploi et de l'insertion professionnelle qu'il faut relever.

Certaines contraintes sont communes à tous ces candidats :

- difficulté du rapatriement de leurs biens au Sénégal ;
- manque d'informations sur la réglementation et les procédures administratives en vigueur au Sénégal ;
- difficultés avec certaines administrations (douane, police, gendarmerie) ;
- insuffisance d'aide spécifique à l'insertion de la part de l'Etat.

### *3.2 Les atouts de la promotion des Sénégalais de l'extérieur pendant le séjour dans le pays d'accueil*

Le premier atout de la promotion des Sénégalais de l'extérieur, c'est leur capacité financière. Ainsi leurs transferts de fonds contribuent fortement à l'amélioration de la balance des paiements. Entre 1997 et 2002, le volume de ces transferts est passé de 6,79% à 81,73% par rapport à l'Aide Publique au Développement (APD). En effet, pendant que l'APD a diminué dans la même période de 240 à 208 milliards, le volume des transferts a augmenté de 16 milliards à 169 milliards au cours de la période<sup>1</sup> ;

Plusieurs structures et initiatives en cours peuvent servir de levier à la promotion économique des émigrés. Il s'agit des structures et initiatives financières ou administratives.

Les structures et initiatives financières :

- La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) et la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS).

---

<sup>1</sup> Source : Etude Micro finance et transfert d'argent au Sénégal – Bannack Août 2003.

La BHS est spécialisée dans le financement de l'Habitat dit social. Elle intervient beaucoup pour le compte des SE qui constituent pour elle une clientèle de choix et pour laquelle elle développe des programmes spéciaux.

La CNCAS est spécialisée dans le financement du secteur primaire en général (dans les domaines aussi bien de l'investissement que de l'exploitation des activités) et en particulier dans les sous secteurs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche qui sont des domaines intéressant aussi les Sénégalais de l'extérieur candidats au retour.

Parmi les initiatives administratives, l'on compte le BAOS, les salons de l'habitat et le Centre National d'Etat Civil (CNEC) :

- Le BAOS (Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des SE) : il avait mené en son temps des actions en rapport avec le projet Co-Développement. L'essentiel de ces actions était axé sur la communication et sur les problèmes liés à l'émigration.

- Les salons de l'habitat sont organisés périodiquement à l'étranger pour rapprocher les Sénégalais expatriés des acteurs du secteur de l'immobilier et de la construction et faciliter ainsi leur accès à la propriété foncière.

- Le Centre National d'Etat Civil (CNEC) établit et délivre les actes d'état civil. Le CNEC est aussi un outil précieux qui aide à accélérer l'examen des demandes de regroupement familial.

Les atouts pour candidats au retour se résument aux projets et programmes de coopération. Dans les faits, le retour est souvent une initiative du pays d'accueil, surtout ceux du Nord qui mettent en place des programmes d'incitation en rapport avec le Gouvernement du Sénégal. C'est le cas du programme Co-développement avec la France, du Commodity Aid II avec l'Italie et du TOKTEN.

- **Le Commodity Aid II** : dans le cadre de la coopération sénégallo-italienne, le programme *Commodity Aid II, Volet Réinsertion des Emigrés* d'un montant d'un milliard trois cent cinquante quatre millions (1.354.000.000) francs CFA est mis en place pour financer, sous forme de prêts, l'acquisition d'équipements et/ou de matériels importés d'Italie en vue de la mise en œuvre des projets de Sénégalais d'Italie, jusqu'à concurrence de quarante trois millions (43.000.000) francs CFA.

- **La Convention Franco-Sénégalaise de Codéveloppement** : Ce projet de financement et d'appui est une initiative de la coopération entre la France et le Sénégal. Il s'adresse à des sénégalais établis en France qui souhaitent une réinsertion à leur retour.

- **Le projet Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals /Transfert des Connaissances par des Nationaux Expatriés (TOKTEN)** a été lancé officiellement au Sénégal par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec une dotation initiale de deux cent mille dollars (200 000 \$ US). Le concept de TOKTEN est un mécanisme du PNUD pour inciter les ressortissants expatriés ayant acquis une compétence avérée dans un domaine à entreprendre des consultations dans leurs pays d'origine, sous l'égide du système des Nations Unies.

## **CHAPITRE 4. L'appui institutionnel à la politique de gestion, de protection et de promotion des Sénégalais de l'extérieur**

La politique de gestion de protection et de promotion des Sénégalais de l'extérieur ne peut se concevoir et s'exécuter sans un cadre institutionnel. C'est pourquoi en 2003, le Gouvernement a créé un Ministère des Sénégalais de l'Extérieur de plein exercice.

Un autre organe, le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur (CSSE) fait aussi partie du dispositif institutionnel. Organe consultatif, il est constitué, en majorité, de membres élus par les Associations de Sénégalais de l'extérieur. Sa mission est de donner des avis et de formuler des recommandations dans le cadre de l'élaboration et de l'application de la politique du gouvernement en matière de gestion, de protection et de promotion des Sénégalais de l'extérieur. L'Observatoire des SE qui doit renseigner sur les flux, n'est pas encore fonctionnel.

Le programme d'actions pour la gestion des Sénégalais de l'extérieur est très ambitieux par rapport aux moyens d'intervention dévolus à la structure chargée de son exécution. En effet, la Direction des Sénégalais de l'Extérieur qui est la seule Direction du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur occupe des locaux exigus dans les dépendances du Ministère des Affaires Etrangères. Elle dispose d'un personnel faible en nombre (près de dix) et ayant besoin d'un renforcement de capacités en matière de NTIC, de traitement statistique des données et de traitement juridique des dossiers. Le budget de la DSE est modique : 20 millions Fcfa en 2006.

L'unique véhicule de service dont dispose la Direction des Sénégalais de l'Extérieur ne peut assurer les missions de sensibilisation dans les zones d'émigration. Le matériel informatique est obsolète et insuffisant. Cela accroît les difficultés de traitement et de saisie des informations nécessaires pour éclairer les décisions des autorités en matière d'émigration. En résumé, la contrainte majeure du cadre institutionnel est la modicité des moyens humains, matériels et financiers face à l'envergure de la mission du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et aux attentes des Sénégalais de l'extérieur.

L'expérience et la motivation du personnel constituent les principaux atouts de la Direction des Sénégalais de l'extérieur. C'est ce qui lui a permis, malgré l'insuffisance de moyens, d'exécuter certains aspects du Plan d'Actions issus du Symposium. Elle a pu ainsi améliorer l'obtention des documents administratifs des SE, réaliser des missions de promotion auprès de certains d'entre eux. De même elle a participé, avec le Comité National chargé de la Gestion, de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées, à l'évacuation de certains compatriotes en détresse (Angola, Mali, Côte d'Ivoire).

# **DEUXIEME PARTIE**

# **STRATEGIE**

Dans le contexte actuel de mondialisation, il est illusoire de penser à fermer les frontières aux hommes et aux femmes pour résoudre les difficultés posées par l'émigration. En effet, ce phénomène de l'émigration des pays du Sud vers le Nord prend aussi sa source dans l'élargissement du fossé entre les nations riches et les pays en développement en proie à la pauvreté. Donc aucune politique nationale à elle seule, ne peut y apporter des solutions durables. C'est dans le cadre d'une coopération Nord-Sud que des réflexions convergentes permettront d'atténuer les impacts négatifs de l'émigration et de maximiser les apports positifs attendus en terme de brassage des peuples et de dialogue des civilisations.

**2.1 Ancrage stratégique :** La politique sectorielle des Sénégalais de l'extérieur initiée par le Gouvernement du Sénégal s'inscrit dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Au plan national, elle est ancrée dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le DSRP II 2007-2011 dont elle prend en charge l'opérationnalisation des stratégies à moyen terme.

**2.1.1 Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)** est un cadre stratégique global, exhaustif et intégré pour le développement socio-économique de l'Afrique. Il constitue une vision de l'Afrique, un relevé des problèmes du continent et un programme d'actions pour surmonter ces problèmes et atteindre les objectifs visés. L'une des particularités du NEPAD, c'est qu'il considère la diaspora comme la cinquième région devant prendre sa part dans le processus de Renaissance Africaine. La valorisation de sa compétence ainsi que sa contribution en termes économique et partenarial peuvent réduire de façon substantielle le retard qui sépare l'Afrique des pays développés. En effet, cette notion de fossé à remplir "*bridging gap*" est le cœur même du NEPAD. Autant l'émigration participe à la mise en œuvre du Nepad, autant l'atteinte des objectifs du Nepad pourrait contribuer à atténuer les effets négatifs de l'émigration. Son objectif fondamental est d'éliminer la pauvreté en Afrique et de mettre les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durable. Le développement des huit secteurs prioritaires identifiés que sont l'infrastructure, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les TIC et l'accès aux marchés développés, permettra à l'Afrique de mettre fin à sa marginalisation.

La réponse aux problèmes posés au niveau national par l'émigration passe par une coordination des différentes stratégies du développement national. En effet, certaines des questions posées ne peuvent trouver de réponses en dehors des autres politiques sectorielles. A titre d'exemple, l'emploi reste un déterminant essentiel pour que les jeunes retrouvent espoir et confiance en eux et en leur pays. C'est pourquoi la politique sectorielle de l'emploi est au cœur de la problématique des SE.

**2.1.2 le DSRP :** L'objectif global de la présente politique sectorielle des SE qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des axes stratégiques du DSRP II, est d'assurer une bonne gestion des flux migratoires afin de garantir aux émigrés une protection sociale, sanitaire et juridique et de développer à leur intention une promotion économique plus efficace. Quatre objectifs spécifiques qui sont opérationnalisés à travers les grappes d'actions, vont porter cet objectif global. Il s'agit de :

- 1 assurer une bonne gestion des flux migratoires ;**
- 2 garantir la protection sociale, sanitaire et juridique des SE;**
- 3 développer la promotion économique des SE ;**
- 4 renforcer les structures d'appui institutionnel.**

L'ancrage des objectifs spécifiques dans le DSRP II qui sera déroulé d'ici cinq ans.

*AXE 1 : « Création de richesse pour une croissance pro pauvre : une croissance robuste et mieux répartie est donc un pré-requis fondamental pour une réduction significative de la pauvreté. Cette croissance se fondera sur les secteurs porteurs dont les performances seront boostées par la stratégie de croissance accélérée. L'objectif spécifique n°3, à savoir la promotion économique des SE, entre dans le cadre de cet axe qu'il renforce et met en œuvre notamment à travers les investissements réalisés par ces compatriotes.*

*AXE 2 : « Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base : la mise en place d'infrastructures de base de qualité mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations des services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale. L'objectif n° 1 de promotion économique participe de l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base. En effet, la plupart des investissements des SE dans leurs zones d'origine concernent les infrastructures de sociales.*

*AXE 3 : « Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes : l'objectif est d'atteindre, d'ici 2015, un niveau de protection sociale acceptable en faisant passer le taux de couverture en assurance maladies de 20% à 50 % de la population et en mettant en place un régime de protection sociale qui couvre les risques liés aux calamités et les risques pour le secteur informel et artisanal. Pour atteindre ces objectifs, des actions et mesures seront mises en œuvre à travers quatre (4) domaines d'intervention : (i) la réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, (ii) l'extension de la protection sociale, (iii) la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes et (iv) la protection des groupes vulnérables. L'objectif n° 2 est plutôt bien ancré dans ce troisième axe puisqu'il vise à garantir la protection sociale, sanitaire et juridique. C'est un prolongement de la politique de protection sociale accordée à nos compatriotes de l'étranger.*

*AXE 4 : « Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif : la stratégie vise à conforter l'Etat de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale. Le Gouvernement entend ainsi ancrer dans l'esprit de chaque citoyen les valeurs et les vertus de la société démocratique, les vertus de la paix et de la stabilité ainsi que celles d'un environnement propice à la production et à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs publics et privés. L'objectif n° 4 qui consiste à renforcer les structures d'appui institutionnel participe de la bonne gouvernance. Il en est de même pour l'objectif de gestion du flux migratoire qui relève aussi d'une bonne connaissance des flux pour une bonne gestion.*

L'objectif de réduction de la pauvreté qui fait partie des huit OMD est explicitement pris en charge par le DSRP II qui vise à réduire de moitié la prévalence de la pauvreté d'ici à 2015. L'amélioration du taux de scolarisation pour les garçons et les filles ainsi que les objectifs relatifs à la santé bénéficient des infrastructures sanitaires et scolaires construites par les associations de ressortissants en zones rurales. En empêchant que s'installe le cycle vicieux pauvreté-dégradation de l'environnement, les transferts financiers des SE vers leurs familles procurent des moyens de subsistance à ces dernières et contribuent indirectement à la préservation de l'environnement (OMD n° 7).

## ***Objectif spécifique 1 : Assurer une bonne gestion des flux migratoires***

L'appréhension du phénomène de l'émigration est la première condition pour asseoir une meilleure gestion visant la promotion et la protection juridique, sociale et sanitaire des Sénégalais de l'extérieur.

Cette appréhension passe par la maîtrise des flux migratoires, c'est à dire la connaissance du nombre de SE concernés par les zones d'émigration. Plusieurs grappes d'actions concourent à cet objectif dont la collecte des données relatives aux SE, leur immatriculation et la bonne tenue de l'état civil consulaire. A ce niveau, les Missions Diplomatiques et Consulaires seront fortement mises à contribution en raison de leur proximité avec notre cible.

### **Grappe d'actions 1 : Immatriculer les Sénégalais de l'extérieur.**

L'immatriculation des Sénégalais de l'extérieur est une étape importante pour la connaissance du nombre de nos compatriotes installés à l'extérieur. Mais cette immatriculation n'est pas obligatoire. C'est un acte que les Sénégalais établis à l'étranger effectuent rarement. C'est pourquoi il est nécessaire de mener plusieurs actions de sensibilisation pour les y inciter (informer, éditer des brochures, visiter les pays n'ayant pas de Missions Diplomatiques et Consulaires pour des missions de régularisation...).

#### **Activités :**

- Informer les Sénégalais de l'extérieur sur les avantages et l'utilité de l'immatriculation consulaire.
- Mener des missions de régularisation dans les pays n'ayant pas de Missions Diplomatiques et Consulaires en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères.
- Editer des brochures.

#### **Moyens :**

- Matériels : outils informatiques des Missions Diplomatiques et Consulaires / outil de gestion.
- Humains : le personnel de la DSE et du Cabinet.
- Financiers : billets d'avion, perdiems, budget de séance de sensibilisation.

#### **Résultats attendus :**

- Des missions de sensibilisation des Sénégalais de l'extérieur effectuées.
- Une part importante des Sénégalais de l'extérieur immatriculés.
- Les missions de régularisation concernant les documents administratifs et l'immatriculation.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de missions de sensibilisation des Sénégalais de l'extérieur effectuées.
- Nombre de Sénégalais de l'extérieur immatriculés après la sensibilisation.
- Nombre total de Sénégalais de l'extérieur immatriculés.
- Nombre de missions de régularisation menées.

- Nombre de Sénégalais de l'extérieur vivant dans des pays n'ayant pas de Missions Diplomatique et Consulaire dont la situation est régularisée.

## **Grappe d'actions 2 : Mettre à jour l'Etat Civil Consulaire**

L'Etat Civil Consulaire est une source indispensable pour appréhender les informations relatives aux Sénégalais de l'extérieur puisqu'il permet de connaître les actes importants de leur vie : naissance, mariage décès, etc. .... Il s'agira dans ce cas de sensibiliser non seulement les Sénégalais de l'extérieur à l'importance de la déclaration à l'état civil mais aussi les agents consulaires pour une bonne tenue des registres.

### **Activités :**

- Sensibiliser les Sénégalais de l'extérieur sur l'importance de la déclaration à l'Etat Civil.
- Informer les Sénégalais de l'extérieur sur les procédures.
- Effectuer des missions de régularisation dans les pays n'ayant pas de Missions Diplomatiques et Consulaires.
- Sensibiliser et former les agents consulaires pour une bonne tenue des registres d'Etat Civil.

### **Moyens :**

- Humains : Des agents de la Direction des Sénégalais de l'Extérieur et un agent du Cabinet.
- Financiers : billets d'avion, perdiems et frais de communication.

### **Résultats attendus :**

- Les Sénégalais de l'extérieur sont sensibilisés sur l'importance de la déclaration à l'Etat Civil.
- Les Sénégalais de l'extérieur sont informés sur les procédures.
- Les agents consulaires sont sensibilisés sur la bonne tenue des registres d'Etat Civil.

### **Indicateurs :**

- Nombre de missions de sensibilisation menées sur l'importance de la déclaration à l'Etat Civil.
- Nombre de Sénégalais de l'extérieur touchés par les missions d'information sur les procédures durant l'exercice.
- Nombre d'agents consulaires sensibilisés.

### **Grappe d'actions 3 : Collecter les données à partir de différentes sources**

Pour disposer de données fiables, l'on ne peut se limiter à une seule source. C'est pourquoi une confrontation des données de plusieurs sources permettra de mieux appréhender notre cible. L'on exploitera successivement les données du site Web du MSE, celles des organismes internationaux et le fichier électoral.

#### **Activités :**

- Collecter et exploiter les données du site Web
- Collecter et exploiter les données d'immatriculation des Sénégalais de l'extérieur au niveau des Missions Diplomatiques et Consulaires
- Collecter et exploiter les données des associations ou regroupements de Sénégalais de l'extérieur.
- Collecter et exploiter les données des autres sources internationales et les données du fichier électoral

#### **Moyens :**

- Matériels : équipement informatique du MSE avec consommables et frais d'entretien et de réparation.
- Humains : les agents de la DSE et les agents des Missions Diplomatiques et Consulaires.
- Financiers : frais de traitement des données.

#### **Résultats attendus :**

- Des Sénégalais de l'extérieur se sont inscrits volontairement à travers le site Web du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.
- Les données des Missions Diplomatiques et Consulaires sont exploitées.
- Les données des Associations, Regroupements de Sénégalais de l'extérieur des organes et du fichier électoral sont exploitées.
- L'effectif des Sénégalais de l'extérieur est mieux connu.

#### **Indicateurs :**

- Nombre d'inscriptions électroniques réalisées.
- Les données des Missions Diplomatiques et Consulaires, des organisations et regroupements de Sénégalais de l'extérieur reçues et exploitées.
- Le rapport sur l'exploitation des données est disponible au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.

#### **Grappe d'actions 4 : Maîtriser les flux de départ**

Pour maîtriser les flux de départ, il est indispensable de connaître les candidats au départ ou du moins leur site de départ et les zones à forte émigration. A priori, des actions de sensibilisation doivent se mener sur ces sites pour informer les candidats sur les risques courus des voyages clandestins et les conditions juridiques des pays de destination pour les voyageurs réguliers. Un guichet ouvert à la DSE fournira aux candidats au départ toutes les informations utiles et leur délivrera un quitus. Des séances de sensibilisation seront aussi organisées dans les zones de départ et des spots diffusés à la radio et à la télévision.

#### **Activités :**

- mener des visites de sensibilisation dans les zones à forte émigration ;
- éditer des brochures d'information ;
- inciter les candidats au départ à passer par le DSE ;
- organiser des causeries dans les zones sensibles ;
- répertorier les zones à fort départ ;
- réaliser des spots radio et télé.

#### **Moyens :**

- Humains : agents du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
- Financiers : frais de mission, frais de réalisation d'activités de sensibilisation, frais de logistique.

#### **Résultats attendus :**

- Les populations sont sensibilisées.
- Le nombre de départ clandestin est réduit.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de missions de sensibilisation effectuées.
- Nombre de zones touchées.
- Nombre de visites au DSE.

## ***Objectif spécifique 2 : Garantir une protection sociale, sanitaire et juridique aux SE***

Il appartient à l'Etat d'apporter protection et soutien aux Sénégalais de l'extérieur. Pour gérer les situations de crise, le dispositif d'urgence pour secourir les SE existe pour le cas de rapatriement massif. Ce dispositif sera suppléé par une assistance pour les cas individuels. L'on devra aussi assister juridiquement les Sénégalais de l'extérieur dans leur relation avec les administrations de leur pays d'accueil et dans la prise en charge médicale de leur famille.

### **Grappe d'actions 1 : Prendre en charge les cas individuels de détresse**

C'est le Comité National chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes Déplacées qui prend en charge la sécurité des Sénégalais de l'extérieur et de leurs biens dans les cas de conflit ou de crise. Le Comité doit coordonner efficacement les interventions de toutes les administrations concernées par le rapatriement en masse, l'évacuation sanitaire et la préservation des biens. En dehors des situations de crise, l'on note des cas individuels de détresse. Ces cas qui sont nombreux doivent être pris en charge de façon spécifique.

#### **Activités :**

- rapatrier les cas individuels en détresse ;
- aider à rapatrier les corps des SE décédés ;
- identifier les zones potentielles de conflit ;
- améliorer la coopération entre Administrations concernées (Sécurité intérieure, Santé, Affaires Etrangères...) ;
- créer un numéro de téléphone vert (gratuit) pour les Sénégalais de l'extérieur en détresse.

#### **Moyens :**

- Matériels : selon les cas, moyens de logistiques pour assurer les évacuations et les mesures d'accompagnement.
- Humains : la DSE et le Cabinet
- Financiers : pour la prise en charge des cas individuels de détresse (mise en place d'une caisse d'avance).

#### **Résultats attendus :**

- Tous les cas de détresse de Sénégalais de l'extérieur sont rapatriés au pays.
- Tous les biens de Sénégalais de l'extérieur en détresse sont acheminés.
- Les zones potentielles de conflit sont identifiées.
- Les détresses individuelles sont secourues.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de Sénégalais de l'extérieur en détresse rapatriés par les soins du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.

- Nature et nombre des biens des Sénégalais de l'extérieur acheminés au pays par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.
- Nombre d'évacuations sanitaires effectuées.

## **Grappe d'actions 2 : Aider à la prise en charge médicale des familles des SE**

La prise en charge médicale des membres des familles des Sénégalais de l'extérieur est une préoccupation légitime. Pour y répondre, l'Etat doit promouvoir la création de mutuelles de santé notamment dans les zones d'émigration. Il faut aussi développer des synergies avec le département de la santé, notamment dans la lutte contre la propagation du VIH sida dans les zones à forte émigration.

### **Activités :**

- Sensibiliser les Sénégalais de l'extérieur sur l'importance de mutuelles de santé au profit de leurs familles.
- Développer des synergies avec les mutuelles de santé en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Bureau International du Travail...
- Promouvoir la création de mutuelles de santé dans les zones à forte émigration qui en sont dépourvues.
- Lutter contre la propagation des maladies telles que les IST/ VIH SIDA.

### **Moyens :**

- Matériels : Logistique/transport.
- Humains : La DSE et le Cabinet.
- Financiers : Perdiems, frais logistiques (véhicule, billet d'avions), frais de communication budget sensibilisation IEC ...

### **Résultats attendus :**

- Les missions de sensibilisation sont effectuées.
- Des mutuelles de santé au profit des familles des Sénégalais de l'extérieur sont mises en place et fonctionnent.
- Les SE adhèrent aux mutuelles.

### **Indicateurs :**

- Nombre de Sénégalais de l'extérieur touchés durant la période de sensibilisation.
- Nombre de mutuelles de santé mises en place.
- Nombre de mutuelles nouvelles créées.
- Nombre de familles de Sénégalais de l'extérieur membres des mutuelles de santé des Sénégalais de l'extérieur.

### **Grappe d'actions 3 : Assister juridiquement les Sénégalais de l'extérieur**

L'assistance juridique des Sénégalais de l'extérieur est une nécessité, en raison des difficultés qu'ils ont à appréhender les lois et règlements et des risques qu'ils courent du fait de leur ignorance. Il s'agira donc de les aider à s'informer sur les lois en vigueur dans leur pays de séjour et à être en règle avec elles. En raison de la diversité des situations, un audit juridique devrait permettre de disposer d'un diagnostic exhaustif des situations difficiles. De même, l'Etat veillera à la conclusion d'accords relatifs à la sécurité sociale. L'assistance juridique doit aussi se manifester de façon permanente avec un service compétent à l'écoute des Sénégalais de l'extérieur. Les émigrés doivent pouvoir bénéficier, à l'instar des justiciables démunis, d'un conseil juridique commis d'office.

#### **Activités :**

- favoriser la signature des accords pour que les SE puissent bénéficier des prestations de sécurité sociale auxquelles leurs cotisations leur donnent droit ;
- veiller à ce que les droits des SE soient respectés dans leur pays d'accueil
- réaliser un audit juridique de la situation des Sénégalais de l'extérieur et en appliquer les recommandations;
- informer les Sénégalais de l'extérieur des dispositions réglementaires auxquelles ils doivent se soumettre dans leur pays d'accueil ;
- réserver une partie des ressources publiques à l'assistance judiciaire gratuite aux SE.

#### **Moyens :**

- Matériels : Logistique/transport.
- Humains : le MSE, les avocats et autres conseils juridiques.
- Financiers : Perdiems, frais logistiques (véhicule, billet d'avions), frais de communication.

#### **Résultats attendus :**

- Les accords sont signés et appliqués ;
- Les Sénégalais de l'extérieur sont informés de leur droit et devoirs ;
- Les Sénégalais de l'extérieur sont sécurisés juridiquement.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de Sénégalais de l'extérieur informés.
- Nombre de Sénégalais de l'extérieur pris en charge juridiquement.
- Nombre de consultations juridiques accordées par le service juridique.

### ***Objectif spécifique 3 : Promouvoir les Sénégalais de l'extérieur***

La promotion suppose la préservation des liens économique de Sénégalais de l'extérieur avec leur pays pour que l'émigration joue un rôle positif dans le processus d'accumulation. Pour assurer la transition vers une émigration d'accumulation, plusieurs actions doivent être envisagées dont la promotion des projets de réinsertion et d'investissement, l'incitation à l'épargne. Cette promotion concerne aussi les Sénégalais de l'extérieur candidats au retour volontaire ou involontaire.

#### **Grappe d'actions 1 : Promouvoir les projets de réinsertion et d'investissement des Sénégalais de l'extérieur**

La promotion des projets de réinsertion et d'investissement ne peut se concevoir sans une sensibilisation des acteurs sur les opportunités d'investissement (créneaux porteurs) du pays. Cela peut les inciter, soit à investir, soit à initier des partenariats avec des acteurs économiques de leur pays de résidence. Cette information, qui est aussi destinée aux candidats au retour volontaire ou involontaire, est disponible dans certaines agences spécialisées (APIX, ADEPME...).

#### **Activités :**

- élaborer une banque des opportunités d'investissement en partenariat avec l'APIX, le FPE, l'ADEPME... ;
- élaborer un document de sensibilisation qui synthétise les données recueillies ;
- organiser des missions de sensibilisation ;
- valoriser l'expertise de la diaspora ;
- organiser les retours volontaires ou involontaires.

#### **Moyens :**

- Matériels : outils de gestion.
- Humains : le personnel de la DSE et le Cabinet.
- Financiers : billets d'avion, perdiems, budget sensibilisation.

#### **Résultats attendus :**

- La banque des opportunités d'investissement est disponible au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur grâce à la collaboration avec l'APIX, le FPE, l'ADEPME....
- Une stratégie de communication avec les Sénégalais de l'extérieur sur les opportunités d'investissement est mise en place avec l'outil de gestion.
- Des missions de sensibilisation sont organisées.

**Indicateurs :**

- Nombre d'idées de projets et de projets des Sénégalais de l'extérieur.
- Nombre de missions de sensibilisation organisées.
- Nombre de Sénégalais de l'extérieur connectés à la banque de projets du site Web.
- Nombre de projets d'insertion ou de réinsertion de SE.
- Nombre de réussite d'insertion.

**Grappe d'actions 2 : Faciliter aux Sénégalais de l'extérieur l'accès au logement**

L'acquisition d'un logement est un acte d'investissement et d'épargne pour les Sénégalais de l'extérieur, mais c'est aussi un acte affectif pour marquer sa volonté de maintenir une attache avec le pays. Plusieurs opérateurs développent des programmes immobiliers auxquels les Sénégalais de l'extérieur sont éligibles, d'autant plus qu'ils ont l'avantage de disposer d'un volume important d'épargne en devise. Il s'agit donc, pour faciliter leur accès au logement, de les informer de ces programmes et de multiplier les salons et autres foras pour établir le contact direct avec les promoteurs.

**Activités :**

- Recenser les projets et programmes des promoteurs privés et publics ainsi que les conditions d'accès.
- Informer et sensibiliser les Sénégalais de l'extérieur sur les opportunités en logement.
- Identifier et exploiter les besoins exprimés par les Sénégalais de l'extérieur.
- Multiplier les salons et foras d'échanges.

**Moyens :**

- Matériels : matériel informatique.
- Humains : La DSE, un membre du Cabinet, les structures de promotion immobilière.
- Financiers : billets d'avion, perdiems.

**Résultats attendus :**

- Les projets et programmes des promoteurs privés et publics ainsi que les conditions d'accès sont disponibles.
- Des missions d'information et de sensibilisation des Sénégalais de l'extérieur sur les opportunités en logement sont organisées.
- Un document faisant le point sur l'identification et l'exploitation des besoins exprimés par les Sénégalais de l'extérieur est disponible au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.

**Indicateurs :**

- Nombre de projets et programmes des promoteurs privés et publics ainsi que les conditions d'accès identifiés.
- Nombre de missions d'information et de sensibilisation des Sénégalais de l'extérieur sur les opportunités en logement organisées.
- Nombre de Sénégalais de l'extérieur inscrits sur les programmes de logement.

### **Grappe d'actions 3 : Développer l'émigration d'accumulation**

L'impact positif de l'émigration sur l'économie nationale peut être renforcé. Il faut donc assurer la transition de l'émigration de subsistance dans laquelle le transfert des fonds sert essentiellement à la consommation, à l'émigration d'accumulation dans laquelle les émigrés apporteraient des capitaux substantiels pour améliorer le financement des investissements privés et publics. Cette démarche passe notamment par l'établissement de passerelles entre les émigrés et les structures bancaires locales pour mieux adapter les produits financiers à leur besoin de sécurité et de rentabilité. Les associations de ressortissants sénégalais doivent aussi être consultées pour l'élaboration des plans locaux de développement.

#### **Activités :**

- Recenser les structures bancaires et financières au Sénégal et identifier les services et produits à proposer aux Sénégalais de l'extérieur.
- Informer et sensibiliser les Sénégalais de l'extérieur.
- Identifier et exploiter les besoins exprimés.
- Recenser le SE à fort potentiel financier.
- Associer les associations de ressortissants à l'élaboration des PLD.

#### **Moyens :**

- Matériels : matériel informatique/outil de gestion.
- Humains : la DSE et le Cabinet.
- Financiers : billets d'avion, perdiems.

#### **Résultats attendus :**

- Le rapport sur le recensement des structures bancaires et financières avec l'identification des services et produits à proposer aux Sénégalais de l'extérieur est disponible.
- Des missions de sensibilisation des Sénégalais de l'extérieur sont organisées.
- Un document faisant le point sur l'identification et l'exploitation des besoins exprimés par les Sénégalais de l'extérieur est disponible.
- L'épargne et l'investissement des Sénégalais de l'extérieur au Sénégal ont augmenté.
- Des émigrés à fort potentiel sont identifiés et mis en contact avec les structures bancaires.

#### **Indicateurs :**

- Le nombre de Sénégalais de l'extérieur touchés lors des missions de sensibilisation.
- L'évolution des flux d'épargne et d'investissement des Sénégalais de l'extérieur au Sénégal.

#### **Grappe d'actions 4 : Maintenir une attache citoyenne avec le pays**

Le fait de résider à l'extérieur du territoire ne doit pas être un obstacle à la participation à la vie démocratique et à l'exercice des droits civiques. Le vote fait partie de ces actes civiques que tout citoyen doit effectuer. Encore faudrait-il que le SE en aient la possibilité. Il appartient dès lors à l'autorité, de prendre les dispositions pour que tous les SE soient inscrits sur les listes électorales et qu'ils soient aussi informés, éventuellement par le biais du site Web du MSE de l'actualité politique et administrative, des textes et lois adoptés, de la vie des institutions notamment de parlement.

#### **Activités :**

- faciliter la participation des Sénégalais de l'extérieur au processus électoral ;
- faire inscrire les Sénégalais de l'extérieur sur les listes électorales ;
- informer des textes et lois adoptés ;
- favoriser des rencontres avec les élus (nationaux ou locaux) et les associations de défense des droits.

#### **Moyens :**

- Matériels : matériel nécessaire au processus électoral.
- Humains : le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'intérieur, la DSE et le Cabinet.
- Financiers : billets d'avion, perdiems.

#### **Résultats attendus :**

- Le Ministère des Sénégalais de l'extérieur est bien impliqué dans le processus électoral.
- Les émigrés sont inscrits en grande majorité.
- Les SE accomplissent leur droit de vote.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de missions organisées pour l'inscription des Sénégalais de l'extérieur sur les listes électorales.
- Nombre de Sénégalais de l'extérieur inscrits sur les listes électorales.
- Nombre de SE ayant accompli le vote.

## **Objectif spécifique 4 : Renforcer les structures d'appui institutionnel**

Le dispositif institutionnel du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur doit être renforcé pour lui permettre de répondre aux défis posés par la gestion des Sénégalais de l'extérieur. C'est pourquoi il est prévu de le doter de nouveaux moyens logistiques pour améliorer sa capacité d'intervention. De même de nouveaux agents avec des profils adaptés aux exigences de l'heure seront recrutés dans l'optique d'une redynamisation de la Direction des Sénégalais de l'Extérieur et des autres organes du Ministère.

### **Grappe d'actions 1 : Doter le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur de moyens logistiques suffisants**

Les moyens logistiques doivent permettre à la DSE d'exécuter ses activités de façon efficace. Il est indispensable qu'elle dispose de véhicules de liaison pour les missions à l'intérieur du pays, vers les zones d'émigration. Il en est de même pour le site Web intitulé provisoirement « Diaspora » qui est l'outil privilégié maintenant le contact et de dialogue avec les SE. Le renouvellement du matériel informatique et de communication (fax, serveurs..) se fera dans un local plus adapté.

#### **Activités :**

- acquérir des véhicules de liaison ;
- acquérir du mobilier et du matériel informatique ;
- mettre en place un site Web (Serveur téléphone, fax ...)
- se doter de locaux plus fonctionnels.

#### **Moyens :**

Financiers : pour disposer de locaux fonctionnels et acquérir du matériel.  
Humain : formation des agents aux NTIC pour la gestion du site.

#### **Résultats attendus :**

- Un Ministère bien doté d'équipement adéquat.
- Des agents formés aux NTIC.
- Le déménagement dans des locaux plus adaptés est effectif.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de micro-ordinateurs et de moyens de communication.
- Nombre d'heures de formation aux NTIC.
- Tous les agents formés aux NTIC.

## **Grappe d'actions 2 : Renforcer les capacités du personnel du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur**

Le personnel constitue le bras opérationnel des activités, c'est pourquoi le renforcement des capacités va conduire non seulement au recrutement, en procédure d'urgence, de nouveaux agents ayant un profil précis (Informaticiens, juristes, statisticiens, spécialistes de la communication ...) mais aussi à la formation des agents qui sont déjà en service. Des moyens d'élaboration et de suivi de la stratégie devront accompagner cette dynamique de renforcement.

### **Activités :**

- recruter en procédure d'urgence des spécialistes (informaticiens, statisticiens, juristes, conseillers en communication, documentalistes ...);
- développer un programme de formation pour le personnel en place ;
- réaliser le programme d'études (études ponctuelles, élaboration de stratégie, suivi de la mise en œuvre,...).

### **Moyens :**

Financiers : pour recruter, former le personnel et réaliser les études.

### **Résultats attendus :**

- Le nouveau personnel est recruté en urgence.
- Des études ponctuelles sont réalisées.
- La stratégie est élaborée ainsi que sa mise en œuvre et suivie.

### **Indicateurs**

- Nombre de nouveaux recrutés.
- Nombre d'ateliers d'élaboration et de suivi de la stratégie.

### **Grappe d'actions 3 : Réorganiser les structures d'appui institutionnel**

Avec de nouveaux moyens et des ressources humaines additionnelles, les structures d'appui institutionnel doivent être redynamisées à partir d'un audit organisationnel qui étudiera l'adéquation de l'environnement institutionnel du MSE aux nouveaux défis. Il s'agira aussi de respecter le calendrier de rencontres du CSSE.

#### **Activités :**

- Mener un audit institutionnel du MSE et de son environnement.
- Redynamiser le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.
- Rendre opérationnel l'Observatoire des SE.
- Créer de nouveaux services (service juridique, service de communication, ...) à la DSE.

#### **Moyens :**

Financiers : pour la réalisation des études.

#### **Résultats attendus :**

- L'Organigramme du MSE est revu et adapté.
- Les autres organes sont redynamisés.
- L'environnement institutionnel est amélioré.
- L'Observatoire est opérationnel.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de rencontres de la CSSE.
- Nombre de nouveaux services de la DSE.
- Qualité du nouvel environnement institutionnel.
- Nombre de publications de l'Observatoire des SE.